

Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office – Options	
Négociation - Dérivés sur actions et indices		Technologie	
Back-office - Contrats à terme		Réglementation	

CIRCULAIRE
Le 8 mai 2007

EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME, TAUX DE MARGE FLOTTANTS, TAUX DE MARGE POUR LES OPTIONS SUR DEVISE ET TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI SUR PRODUITS INDICIELS

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les contrats à terme, les taux de marge flottants et les taux de marge pour les erreurs de suivi sur les produits indiciels et les taux de marge pour les options sur devises. La Bourse effectue une mise à jour de ces taux à tous les mois ou lorsque les conditions du marché le justifient.

La Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme, dans le cas des spéculateurs et des contrepartistes, doivent être modifiés comme suit :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Spéculateur	750 \$	700 \$
Ola - 50 jours sur le taux « Repo » à un jour	Contrepartiste	700 \$	650 \$
DAV Accompations have sized considerance de train are in	Spéculateur	400 \$	350 \$
BAX - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Contrepartiste	350 \$	300 \$
CC7 Obligations du commune du Conside de deux ans	Spéculateur	550 \$	650 \$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Contrepartiste	500 \$	600 \$
GGP OUT I	Spéculateur	1 250 \$	1 250 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Contrepartiste 1 150 \$		1 150 \$
CVE L. J C 9.D/TCV CO	Spéculateur	6 050 \$	5 950 \$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Contrepartiste	5 850 \$	5 750 \$
CV A 1. 1'	Spéculateur	6 000 \$	5 850 \$
SXA - Indice aurifère global S&P/TSX	Contrepartiste	5 800 \$	5 650 \$
CVD I.1'	Spéculateur	1 600 \$	1 400 \$
SXB - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	X Contrepartiste 1 500 \$		1 300 \$
SXH - Indice plafonné de la technologie de l'information	Spéculateur	1 000 \$	1 000 \$
S&P/TSX	Contrepartiste	950 \$	950 \$
CVV 1. 1. 1	Spéculateur	4 600 \$	4 800 \$
1	Contrepartiste	4 400 \$	4 600 \$

^{1 .}L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, telles que définies dans les Règles et Politiques de la Bourse.

Circulaire no: 078-2007

Circulaire no: 078-2007 Page 2

TAUX DE MARGE SUR POSITIONS APPARIÉES

Voici un résumé des taux de marge applicables aux positions appariées de contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDICES				
1112221111102	SXF	SXA	SXB	SXH	SXY
POSITIONS APPARIÉES	350 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT				
TITE DE MITROE	ONX	BAX	CGZ	CGB	
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	87 \$	200 \$	200 \$	
« BUTTERFLY » (mois d'échéance consécutifs)	S/O	90 \$	S/O	S/O	
« BUTTERFLY » (mois d'échéance non consécutifs)	S/O	144 \$	S/O	S/O	

TAUX DE MARGES SUR POSITIONS APPARIÉES ENTRE GROUPES COMBINÉS (« INTER-COMMODITY SPREADS »)

CONTRATS À TERME APPARIÉS CGB - CGZ	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	1 830 \$	1 890 \$
Contrepartiste	1 680 \$	1 740 \$

Note: Aux fins des calculs de marge et de capital, les tailles des contrats à terme CGB et CGZ étant différentes, l'appariement de ces contrats à terme n'ouvre droit à la marge ci-dessus qu'à la condition que l'appariement se fasse en tenant compte de la différence de taille de ces contrats. Ceci signifie que la position appariée doit être constituée de deux (2) contrats à terme CGB (taille de 100 000 \$) et d'un (1) contrat à terme CGZ (taille de 200 000 \$).

TAUX DE MARGE FLOTTANTS

En ce qui concerne les taux de marge flottants sur produits indiciels, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX DE MARGE	PANIER DE TITR	ES D'UN INDICE	PARTS LIÉES À UN INDICE		
FLOTTANTS	ANCIEN NOUVEAU TAUX		ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX	
Indice S&P/TSX 60	4,00 %	3,75 %	4,00 %	3,75 %	
Indice aurifère global S&P/TSX	9,25 %	9,50 %	9,25 %	8,75 %	
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	3,50 %	3,00 %	3,50 %	3,00 %	
Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	5,50 %	5,50 %	5,25 %	5,25 %	
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	
Indice plafonné des matériaux S&P/TSX	S/O	S/O	6,50 %	6,50 %	

Circulaire no : 078-2007 Page 3

TAUX DE MARGE POUR LES OPTIONS SUR DEVISE

TAUX DE MARGE POUR LES	TAUX			
OPTIONS SUR DEVISE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX		
USX - Options sur dollar É-U	2,00 %	2,00 %		

TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI

En ce qui concerne les taux de marge pour les erreurs de suivi sur produits indiciels, ceux-ci ont été établis comme suit :

	ANCIEN TAUX			NOUVEAU TAUX		
TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI	Indice et Parts	Indice et Contrats à terme	Parts et Contrats à terme	Indice et Parts	Indice et Contrats à terme	Parts et Contrats à terme
Indice S&P/TSX 60	0,75 %	1,50 %	1,50 %	0,75 %	1,50 %	1,50 %
Indice aurifère global S&P/TSX	1,25 %	5,50 %	5,75 %	1,25 %	4,00 %	4,00 %
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	0,75 %	1,50 %	1,75 %	0,75 %	1,25 %	1,25 %
Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	2,00 %	2,75 %	2,75 %	2,00 %	2,25 %	2,50 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	1,00 %	2,25 %	2,50 %	1,00 %	2,25 %	2,25 %
Indice plafonné des matériaux S&P/TSX	1,50 %	S/O	S/O	1,50 %	S/O	S/O

Ces nouvelles exigences de marge entrent en vigueur à la fermeture des marchés le mercredi 9 mai 2007.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, chargé de projets, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse <u>fbarillaro@m-x.ca</u>.

Jacques Tanguay Vice-président, Division de la réglementation